

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 07 07 99

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Action de formations

Programme de formation : Habilitation Electrique – maintien des compétences
Opération d'ordre électrique sur véhicule électrique
Indices B1L-B1VL-B2L-B2VL-BCL

Modalités et délais d'accès

Durée de la formation : 10 h 30

Dates : A définir

Lieu : A définir

Intervenants : Technicien ou Ingénieur

Nombre de stagiaires 8 maxi

Coût du stage : 675.00 € TT

- Fiche de sondage à télécharger sur notre site www.cfpc.fr et à nous renvoyer par mail : cfpcotedazur@orange.fr
- Ouverture de la session en fonction du nombre d'inscrit (envoi d'un bulletin d'inscription)
- Vérification des prérequis par sondage écrit ou téléphonique
- Délai d'accès à la formation 1 mois avant le début du stage
- Confirmation d'ouverture de session 8 jours avant le début de la formation

Personnes concernées : Exécutants et encadrants réalisant des opérations d'ordre électrique sur véhicule électrique en tant qu'exécutant, chargé de travaux, chargé de consignation, chargé d'intervention ou chargé d'essai.

Pré-requis : Avoir suivi la formation préparant à l'habilitation électrique des indices visés.

PROGRAMME

Objectifs de la formation

- Appliquer les procédures de sécurité lors de travaux d'ordre électrique sur un véhicule hybride, électrique.
- Organiser et/ou réaliser des travaux, des interventions ou des essais sur un véhicule électrique dans le respect de la norme NF C 18-550.
- Réaliser des consignation/déconsignation pour des travaux sur véhicule électrique.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux, interventions ou essais.

Contenu de la formation

LA TECHNOLOGIE

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Le risque électrique • Les textes règlementaires de la norme NF C18-550 • Les mesures de prévention • Les zones d'environnement • Les niveaux d'habilitation • Les différents travaux sur véhicules électriques • Les fonctions du matériel électrique • Les équipements de protection collective et individuelle • Les documents applicables | <ul style="list-style-type: none"> • Les prescriptions d'exécution des travaux • Le rôle des acteurs • Les documents applicables • Les limites du chargé de consignation • Les opérations de consignation • Les domaines d'intervention et d'essai • Les opérations sur batterie • Les risques liés aux opérations sur batteries • La conduite à tenir en cas d'accident • La conduite à tenir en cas d'incendie |
|---|--|

LES APPLICATIONS PRATIQUES

- Exercices pratiques sur véhicule électrique

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance d'exposés, de présentations de matériel de sécurité

MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation en cours de formation par mise en situation selon la norme NF C18-550.
- Renouvellement de l'habilitation électrique pour 3 ans.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Cours sur power point
- Vidéoprojecteur, paperboard
- Véhicule électrique, Moyens de balisage
- Equipement de protection individuelle

SANCTION

Attestation de fin de formation

Siège : Zone Artisanale Secteur A2- 13 Allée des Imprimeurs - 06700 SAINT LAURENT DU VAR

Secrétariat : 150 Av. Henri Lantelme 06700 SAINT LAURENT DU VAR

TEL : 04 93 07 07 99

FAX: 04 93 14 91 51

E-Mail : cfpcotedazur@gmail.com

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : Action de formations

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer par mail)

ADHERENT FFA coût du stage : 675 € (pris en charge par le FAF National)

+ 50 € à la charge de l'adhérent pour frais de participation - Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

NON ADHERENT FFA coût du stage : 675 € (pris en charge par le FAF National)

+ 100 € à la charge du non adhérent (50 € de participation et 50 € de frais administratifs) (les 50 € correspondant aux frais administratifs sont pris en charge par la FFA pour les adhérents à jour de cotisation).

Mêmes conditions pour un salarié (pris en charge par l'ANFA)

CACHET DE L'ENTREPRISE

Si vous êtes intéressé, veuillez renvoyer ce document par mail.

Nom/Prénom :

Artisan

Adresse mail :

Salarié

Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique pour cette formation ?
Nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Pour toutes autres formes de handicap ou aménagement spécifique,
merci de joindre le CFP CA au 07-85-50-00-93.